

MEMO PHARMACIENS

(5 mars 2025)

Campagne de vaccination contre les infections invasives à méningocoque B 15 - 24 ans Rennes Métropole

Population cible de la campagne	<p>Les 15-24 ans habitant ou étudiant ou étant scolarisés ou travaillant sur le territoire de Rennes Métropole <i>(Du jour d'anniversaire des 15 ans à la veille d'anniversaire des 25 ans)</i></p> <p>Aucune priorisation parmi la population cible. La vaccination obligatoire des nourrissons doit être maintenue selon les recommandations en parallèle de cette campagne. Pas de recommandation de vaccination du reste de la population à ce jour en dehors des nourrissons et de la population cible de cette campagne.</p>
Territoire ciblé : communes de Rennes Métropole	<p>Acigné, Bécherel, Betton, Bourgbarré, Brécé, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Chevaigné, Cintré, Clayes, Corps-Nuds, Gévezé, L'Hermitage, La Chapelle-Chaussée, La Chapelle-des-Fougeretz, La Chapelle-Thouarault, Laillé, Langan, Le Rheu, Le Verger, Miniac-sous-Bécherel, Montgermont, Mordelles, Nouvoitou, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pacé, Parthenay-de-Bretagne, Pont-Péan, Rennes, Romillé, Saint-Armel, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Sulpice-la-Forêt, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet.</p>
Date de début de campagne	<p>Début de campagne : jeudi 6 mars 2025 Possibilité de débuter avant.</p>
Lieux de vaccination	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Auprès de professionnels de santé libéraux (pharmaciens, médecins, infirmiers, sage-femmes). ➤ En centres de vaccination collectifs (lieux et dates à consulter sur le site internet de l'ARS).
Effecteurs de la vaccination en officine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pharmaciens préalablement formés à la prescription et à l'administration des vaccins du calendrier vaccinal ➤ Préparateurs en pharmacie formés à l'administration des vaccins du calendrier vaccinal ➤ Étudiants en 3^{ème} cycle d'études pharmaceutiques formés à l'administration des vaccins du calendrier vaccinal
Modalités de facturation à l'officine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acte de prescription par le pharmacien ➤ Acte de délivrance ➤ Acte d'administration le cas échéant
Circuit d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Via le grossiste principal ➤ Respecter les modalités de commande transmises par les grossistes

Modalités de prise en charge AMO / AMC	Profil population	Lieux de vaccination/récupération du vaccin	Prise en charge par AM et complémentaires santé
	Jeunes de 15 à 24 ans habitants, scolarisés, étudiants ou travaillant à Rennes Métropole et affiliés à la CPAM 35	Médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes de Rennes Métropole	OUI
	Jeunes de 15 à 24 ans habitants, scolarisés, étudiants ou travaillant à Rennes Métropole et affiliés à une autre caisse que la CPAM 35	Médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes de Rennes Métropole	OUI
	Jeunes de 15 à 24 ans habitants, scolarisés, étudiants ou travaillant à Rennes Métropole et affiliés à une autre caisse que la CPAM 35	Médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes hors Rennes Métropole	NON CONCERNES PAR LA CAMPAGNE
	Jeunes de 15 à 24 ans mais non habitants, scolarisés, étudiants ou travaillant à Rennes Métropole et affiliés à la CPAM 35	Médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes de Rennes Métropole	NON CONCERNES PAR LA CAMPAGNE
	Jeunes de 15 à 24 ans mais non habitants, scolarisés, étudiants ou travaillant à Rennes Métropole et affiliés à la CPAM 35	Médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes hors Rennes Métropole	NON CONCERNES PAR LA CAMPAGNE
	Jeunes de 15 à 24 ans mais non habitants, scolarisés, étudiants ou travaillant à Rennes Métropole et affiliés à une autre caisse que la CPAM 35	Médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes de Rennes Métropole	NON CONCERNES PAR LA CAMPAGNE
	Jeunes de 15 à 24 ans mais non habitants, scolarisés, étudiants ou travaillant à Rennes Métropole et affiliés à une autre caisse que la CPAM 35	Médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes hors Rennes Métropole	NON CONCERNES PAR LA CAMPAGNE
	Centres de vaccination collective : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en charge intégrale de la vaccination sans avance de frais ➤ Il est recommandé d'orienter les personnes sans complémentaire santé vers les centres de vaccination collective 		

Pour toute information complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consulter régulièrement le site internet de l'ARS ➤ Appeler le numéro vert de l'ARS (0 800 35 00 17) du lundi au vendredi, de 10h à 17h. ➤ Pour les questions sur la prise en charge de la vaccination, contacter l'Assurance Maladie au 3608 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h).
--	---